



Commune de Saint Clément Sur Durance
Arrondissement de Briançon



ARRETE N° 2018 –A-020
Arrêté de levée d'interdiction d'accès au Torrent du Couleau

Le Maire de Saint Clément Sur Durance,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté N° 2017-020 du 2/08/2017 interdisant l'accès au Torrent du Couleau

Vu la visite sur site des élus de Chateauroux les Alpes, de Saint Clément Sur Durance, des socio professionnels et du coordinateur canyon dans le département des Hautes Alpes en date du 12/07/2018

Considérant l'opération de purge réalisée sur site le 20/07/2018

ARRETE:

Article 1^{er}: L'accès aux abords et dans le lit du Torrent du Couleau sont autorisés à compter de ce jour, sous l'entière responsabilité des utilisateurs et des encadrants.

Article 2: Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

Madame La Préfète

Monsieur Le sous Préfet,

Le commandement du PGHM Briançon,

Le Commandement de la CRS Briançon,

Le Commandement des Brigades territoriales de gendarmerie de Guillestre et Embrun,

Le Commandement du SDIS 05 et Centre de secours de Guillestrois

Fait à Saint-Clément sur Durance le 24 juillet 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501342-20180724-AR2018020-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2018

Publication : 24/07/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Le Maire

Jean-Louis BERARD

